

Mardi 5 mars 2024

Communiqué de presse

Les nouveaux points d'apport volontaire sortent de terre

L'évolution du système de collecte des déchets se met en place, les nouveaux points d'apport volontaire font surface ! La transition du mode de collecte voulue par Bièvre Isère est lancée avec l'installation des premiers conteneurs.

Bièvre Isère a engagé une transition progressive du mode de collecte des déchets, passant de la méthode du porte-à-porte vers celle de l'apport volontaire. Avec cette transformation, l'intercommunalité souhaite continuer à offrir un service de qualité aux habitants et optimiser les coûts financiers.

D'ici à septembre 2025, l'ensemble du territoire sera concerné par cette évolution. Les habitants n'auront plus à sortir leur bac individuel selon le calendrier de collecte des ordures ménagères, mais pourront déposer leurs sacs dans les conteneurs collectifs, comme ils le font déjà pour les déchets recyclables (déchets en verre dans les colonnes vertes et emballages et papiers dans les colonnes jaunes). À noter que les consignes de tri sélectif sont simplifiées. Depuis le 1^{er} janvier, il n'est plus nécessaire de séparer le papier des autres emballages. Les colonnes bleues sont progressivement transformées en jaunes.

Installation des premiers conteneurs semi-enterrés

Afin de préparer cette évolution, Bièvre Isère procède à l'installation des nouveaux points d'apport volontaire. Les premiers conteneurs semi-enterrés viennent tout juste de sortir de terre à Penol, Brion, Marnans et Saint-Clair sur Galaure. La mise en place de ce type de conteneurs continue sur l'ensemble du territoire, avant le déploiement des conteneurs enterrés et aériens.

Les conteneurs à verre (verts) et à emballages (jaunes) sont accessibles immédiatement et sont régulièrement vidés. Ceux destinés aux ordures ménagères ne peuvent pas être mis en service en même temps. Bièvre Isère et les communes informeront la population des dates de mise en service de ces conteneurs. Pendant ce temps, les ordures ménagères continuent d'être collectées en porte-à-porte.

Contrôle d'accès en déchèterie : une amélioration du dispositif

En parallèle, Bièvre Isère a mis en place un système de contrôle d'accès dans ses déchèteries, réservées uniquement aux habitants et aux professionnels du territoire. Ce dispositif par lecture des plaques d'immatriculation permet aux usagers de continuer à bénéficier d'un service qualitatif, en évitant un apport de déchets venus de l'extérieur.

Durant la période d'expérimentation en cours, il est demandé aux habitants de s'inscrire en ligne, via l'adresse sécurisée mes-decheteries-bievre-isere.horanet.com. Bièvre Isère va revoir prochainement les conditions d'accès pour les particuliers et les professionnels. L'objectif prioritaire est bien d'inciter au tri de nos déchets.